



COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze, du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 9/11/2023

**PRESENTS** : M. Michel LAFONT, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck DE SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François TOUYON, Mme Marie-Claude VERGNAUD, M. François THORETTON

**POUVOIRS** : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY à M. Thierry PITEL, M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Muriel GAGER à M. Mickael LHOTELLIER, Mme Lalia LESAGE à Mme Marie THEAULT, Mme Cécile PARENT à M. Michel LAFONT, M. Benoît VICTOR à Mme Mathilde LEJEUNE

**ABSENTES** : Mme Laurence TROLET, Mme Sabrina SERGEANT,

**Secrétaire de séance** : Mme Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents** : 25

**Votes exprimés** : 31

**0- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

est élu(e) secrétaire de séance : Mme Jocelyne COUE DA SILVA

**1/ MAIRE**

Le conseil municipal a

Gouvernance politique de la commune

1-1- **demandé** au Maire de prendre un arrêté pour modifier la délégation de Mme LAVILLE pour qu'elle devienne « Education, petite enfance et jeunesse »

à l'unanimité

1-2- **créé** un poste de rapporteur général avec délégation « Education et enfance »

à l'unanimité

1-3- **fixé** l'indemnité de Mme Sarah IUNG, rapporteur général ayant reçu délégation « Education et enfance » au taux de 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de sa date de délégation,

à l'unanimité

1-4- **créé** une commission Education enfance Jeunesse

à l'unanimité

1-5- **désigné** en qualité de membres de la commission Education Enfance Jeunesse : Mme IUNG, Mme LAVILLE, M. LHERMITE, Mme HERPIN, Mme TROLET, M. KARCHER, M. BENOIST, M. LHOTELLIER, Mme VERGNAUD et M. VICTOR,

à l'unanimité

1-6- **modifié** le règlement intérieur du conseil municipal pour créer l'exécutif Education, Exéduc

à l'unanimité

1-7- **désigné** en qualité de membres de l'exécutif éducation : Mme IUNG, Mme LAVILLE, M. BALAS, Mme LETELLIER, et les autres maires adjoints en fonction des besoins

à l'unanimité

**2/ FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

Le conseil municipal a

2-1- **approuvé** le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2023,

à l'unanimité

2-2- **pris acte** des décisions prises depuis le 15 septembre 2023.

prise d'acte

Rapport n°2 de la CLECT

2-3- **approuvé** le rapport n°2-2023 de la CLECT annexé à la présente délibération

à l'unanimité

Rapport n°3 de la CLECT

2-4- **approuvé** le rapport n°3-2023 de la CLECT annexé à la présente délibération,

à l'unanimité

Rapport n°4 de la CLECT

2-5- **approuvé** le rapport n°4-2023 de la CLECT annexé à la présente délibération,

à l'unanimité

Amortissements des biens acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2024

2-6- **adopté** les modalités pour les amortissements des biens mis en service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, concernant le budget principal de Thue et Mue et les budgets annexes

à l'unanimité

Convention de dissolution

2-7- **validé** les termes de la convention de dissolution,

à l'unanimité

2-8- **autorisé** le maire ou son représentant à signer ladite convention

à l'unanimité

Tarifs des services au 1<sup>er</sup> janvier 2024

2-9- **fixé** la tarification de la restauration scolaire, la garderie, de l'étude surveillée et du transport au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

à l'unanimité

API Impôt particulier

2-10- **utilisé** l'API Impôt Particulier de la DGFIP pour récupérer les données fiscales dont elle a besoin pour le cas d'usage du calcul des tarifs des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie matin et soir, étude surveillée) en dématérialisant le calcul du quotient familial basé sur le revenu fiscal de référence (RFR) avec l'accord express des familles.

à l'unanimité

2-11- **demandé** l'habilitation à la DGFIP pour l'accès aux données fiscales avec l'interface « API Impôt particulier »,

à l'unanimité

2-12- **approuvé** les conditions générales d'utilisation de ces interfaces.

à l'unanimité

Mise en place du temps partiel

2-13- **institué** le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération,

à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

2-14- **créé** les postes tels que présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

à l'unanimité

Modification du RIFSEEP

2-15- **complété** les groupes de fonctions de la délibération n°2022-70 du 7 décembre 2022,

à l'unanimité

2-16- **attribué** le RIFSEEP dès le premier jour de présence quel que soit le groupe de fonctions,

à l'unanimité

Service minimum d'accueil

2-17- **acté** la mise en place du service minimum d'accueil sur le temps périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

2  
Abstentions  
(François  
TOUYON et  
François  
THORETTON

**3/ BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le conseil municipal a

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux divers dans les bâtiments de Thue et Mue

3-1- **adopté** l'avenant n°1 comprenant une plus-value de 28 317,97 € HT pour la maîtrise d'œuvre et une plus-value de 6 042,07 € pour la mission OPC

à l'unanimité

**4/ EDUCATION**

Le conseil municipal a

Convention territoriale globale avec la CAF au 1<sup>er</sup> janvier 2024

4-1- **approuvé** la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune de Thue et Mue et la CAF du Calvados pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027

à l'unanimité

Etude surveillée Rémunération des enseignants

4-2- **décidé** de rémunérer les missions de surveillance et d'encadrement pour le service d'étude surveillée, au titre d'activité accessoire, par des enseignants, conformément au décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués en dehors de leur service normal,

à l'unanimité

**5/ ACTIVITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET ARTISANALE**

Le conseil municipal a

Dérogation au repos dominical 2024

5-1- **donné**, au titre de 2024, un avis favorable à la dérogation au repos dominical :

- Pour les commerces de détail et alimentaires  
14 et 21 janvier (soldes d'hiver) ; 30 juin et 7 juillet (soldes d'été) ; 8, 15, 22 et 29 décembre
- Pour les concessionnaires automobiles  
14 janvier ; 17 mars ; 16 juin ; 15 septembre ; 13 octobre

à l'unanimité

